

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LA CONFÉRENCE.

L'ambassadeur ottoman a été autorisé, par son gouvernement, à signer le protocole de la conférence.

Les plénipotentiaires se sont réunis pour prendre note de cette adhésion et déterminer la forme dans laquelle sera transmise au gouvernement hellénique la déclaration de la conférence.

Le plénipotentiaire ottoman, conformément aux instructions qu'il avait reçues, a signé le protocole contenant la déclaration collective.

Il est inexact que Djemil-Pacha ait fait des réserves touchant l'acceptation par la Turquie des principes que la conférence a proclamés dans la déclaration. L'adhésion de la Porte n'a été accompagnée d'aucune restriction. Nous croyons savoir seulement que l'ambassadeur de Turquie a soulevé, incidemment, la question de savoir comment et sous quel mode les relations diplomatiques pourraient se renouer entre la Turquie et la Grèce. C'est là un point qu'il sera opportun d'examiner lorsque la Grèce aura répondu à la communication des puissances. Le mode du rétablissement des rapports entre les deux parties contendantes n'est, d'ailleurs, qu'une question de pure forme, et si la Grèce, comme il est permis de le prévoir, adhère aux décisions de la conférence, il sera facile de s'entendre à ce sujet.

C'est M. le marquis de La Valette qui a été chargé, en qualité de président de la confé-

rence, de transmettre au gouvernement hellénique la déclaration signée par les plénipotentiaires.

Le protocole reste ouvert jusqu'à ce que la Grèce ait fait connaître ses intentions, et la conférence ne sera close qu'après la réponse de la Grèce.

La *Nouvelle Presse* de Vienne, du 21 janvier, dément les dernières informations de l'*Observer* sur la conférence, et ajoute :

« Si la Grèce n'adhère pas aux décisions de la conférence, celle-ci se réunira de nouveau pour élaborer une résolution tendant à assurer l'exécution de ses décisions et à empêcher un conflit. »

Le télégraphe ne nous apprend rien sur les élections espagnoles. Comme il était facile de le prévoir, le succès éclatant des monarchistes est attribué, par les républicains, à « l'intimidation », qui aurait joué, suivant eux, le principal rôle dans les opérations électorales. Les partisans du gouvernement provisoire — et ils sont nombreux, on l'a bien vu — leur répondent en leur demandant ce que sont devenus les 40,000 républicains qui traversaient, il y a trois ou quatre semaines, les rues de Madrid ? Quel prestidigitateur habile a pu escamoter ces phalanges républicaines enthousiastes qui défilaient pendant des heures entières devant le gouvernement, avec force transparents ? Quelle réalisation ont eues les prophéties de M. Castelar, qui annonçait, dans une dépêche si triomphante, à son « excellent ami » M. Peyrat, la victoire prochaine, aux élections, du parti républicain ? Décidément,

M. Castelar a été un mauvais *medium*. A Taragone même, où il faisait jaillir les flots de son éloquence ambulante, les républicains ont été battus.

Quant aux partisans de don Carlos — *rari nantes in gurgite vasto* — ils ne craignent pas de faire appel à la guerre civile : témoin le tout récent manifeste lancé par le général Cabrera. « Notre victoire, s'écrie ce général, doit avoir lieu sur un autre terrain : celui du champ de bataille. »

Il ne manquerait plus au général Cabrera que de convier l'étranger à la restauration du droit divin dans la Péninsule.

Ce serait bien plus bourbonnien encore !

Madrid, 20 janvier. — Rien ne confirme jusqu'à présent le bruit signalé par le télégraphe de Madrid au *Times* d'un projet d'expédition du comte de Girgenti sur les côtes d'Espagne.

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE.

Le *Livre bleu* ou exposé de la situation de l'Empire a été distribué aux Chambres.

Voici après un examen sommaire les renseignements les plus intéressants qu'on y trouve.

Le *Livre bleu* se félicite de l'attitude « ferme et tranquille de la généralité de la population » en présence des agitations partielles auxquelles a donné lieu l'application de la loi sur les coalitions.

Le passage qui concerne la presse est conçu dans ces termes :

« Sous l'empire de la nouvelle législation, les journaux politiques se sont multipliés dans

une proportion considérable à Paris et surtout dans les départements. Le nombre des journaux étrangers aux matières politiques a, au contraire, subi une diminution très-notable à Paris.

» Au 31 octobre 1867, le nombre des journaux politiques publiés à Paris était de 74 et de 310 dans les départements.

» Au 31 octobre 1868, le nombre total de ces mêmes journaux était de 82 à Paris et de 398 dans les départements.

» Du 31 octobre 1867 au 11 mai 1868 (date de la dernière loi sur la presse), le gouvernement a autorisé la création de 7 journaux politiques, et du 11 mai au 31 octobre 1868 il a été déclaré à la préfecture de police 34 feuilles politiques, ensemble 41 journaux, dont 20 n'ont pas encore paru ou ont déjà cessé de paraître.

» Dans les départements, parmi les nouveaux journaux, 11 ont paru avant la loi du 11 mai et 77 depuis cette époque. Au 31 octobre 1867, le nombre des journaux non-politiques publiés à Paris était de 888 et de 725 dans les départements.

» Au 31 octobre 1868, le nombre total de ces mêmes journaux était de 606 à Paris et de 785 dans les départements. Du 31 octobre 1867 au 31 octobre 1868, il a été déclaré à Paris 291 journaux non-politiques nouveaux. »

Passant à l'examen de notre situation commerciale le *Livre bleu* constate que les échanges entre la France et l'étranger ont continué de s'accroître en 1868.

L'augmentation en importations et exportations des dix premiers mois de 1868 sur la période correspondante de 1867 a été pour le

FEUILLETON.

18

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Après beaucoup de pourparlers, de circonlocutions, Poriace apprit enfin que, pendant quatre à cinq jours, une grande dame et sa fille dont on ignorait les noms, avaient habité un petit château situé entre Urdax et Zuccaramurdy, château appartenant à un officier carliste, alors à l'armée de Zumalacarreguy, mais que, la veille, à l'approche des christinos, ces dames en étaient parties avec un guide, et qu'on ignorait sur quel point elles s'étaient dirigées.

Poriace résolut à l'instant de se rendre à la maison indiquée. Il fit part de son projet au bon Etchalary, qui consentit encore à l'accompagner, et, après un court et détestable repas arrosé d'un vin d'Espagne auquel l'ouïtre dans laquelle il avait été renfermé donnait un goût des plus désagréables, ils s'acheminèrent vers le petit château situé sur la route même d'Urdax. Ils ne tardèrent pas à arriver devant la porte de cette habitation, et firent le tour, cherchèrent à reconnaître si elle était

occupée ; puis, voyant que pas un être humain ne paraissait à leur appel, ils se décidèrent à escalader les murs du jardin.

Une fois dans l'intérieur, ils reconnurent qu'en effet la maison était déserte. Des meubles jetés à droite et à gauche, quelques effets de femme traînant sur le parquet, différents autres indices, semblaient prouver qu'on l'avait abandonnée brusquement.

En vain Poriace, désolé, cherchait quelque objet qui pût lui faire connaître le parti adopté par la marquise et sa fille ; car, quant à voir que ces dames avaient habité quelques jours le château, la chose ne pouvait être douteuse. Ça et là, en effet, des robes qu'il reconnut pour avoir appartenu à la marquise et même à Aline, des rubans et beaucoup de colifichets qui composent la toilette des femmes élégantes dans les pays civilisés du monde, ne pouvaient lui laisser l'ombre d'un doute à cet égard.

Désespéré de l'inutilité de ses recherches, il allait y renoncer et retourner à Zuccaramurdy sur l'observation du guide affirmant que leur séjour prolongé en ces lieux n'était pas prudent, lorsqu'en passant près d'un brasero éteint il remarqua un papier en partie consumé. Ce papier, Poriace le ramassa, et il lut avec une avidité fébrile ces mots tracés à la hâte par une main féminine et écrits en français :

« Chère marquise, Lorenzo vous dira le désespoir de ma pauvre mère en s'apercevant, à Zuccaramurdy, de la disparition de la précieuse cassette. Elle n'ose se présenter à Onate devant le roi sans lui apporter ce qu'elle renferme. Notre brave guide accuse le voyageur qui nous a accompagnés de s'être approprié les valeurs ; ma mère ne le croit pas, moi, je suis certaine du contraire. Ce jeune homme est si bon, il nous aime tant, et puis c'est un Français, un ancien élève de Saint-Cyr ; il est impossible qu'il ne soit pas loyal.

» Je vous parle de notre compagnon de route comme si vous le connaissiez, peut-être ne le verrez-vous jamais. Cependant, si vous devez le connaître, car pendant la bonne journée que nous avons passée près de vous, j'ai si souvent parlé de lui et de son beau compagnon à ma chère Matea !

» Je finirai cette lettre demain. On nous promet de Zuccaramurdy un messenger sûr, qui doit retourner à Bayonne et partir dans vingt-quatre heures. Ici tout semble paisible ; cependant, à quelques lieues, nos braves bataillons navarrais bloquent Elisondo.

» Nous sommes bien tristes de ne pouvoir voler au quartier du général ou à celui du roi pour avoir des nouvelles certaines de celui qui nous est cher. Mon Dieu, pourvu que sa blessure... »

Le reste de la lettre avait été détruit par le feu.

Poriace, au désespoir de n'en pouvoir connaître la suite, fut cependant heureux du souvenir que la jeune fille avait conservé de lui ; il pressa sur son cœur ces caractères qui ne lui étaient pas destinés, et devina facilement ce qui était arrivé. Il comprit que la marche inopinée des Peseteros, la veille, sur Zuccaramurdy, avait forcé ces dames à s'éloigner à la hâte ; qu'Aline n'avait eu le temps ni d'en écrire plus long, ni de faire partir sa lettre adressée évidemment à la marquise de Santos-Ladron, qu'elle l'avait jetée dans le brasero du salon et que le brasero n'en avait consommé qu'une partie.

Tout cela ne lui disait rien sur la route prise par Mme de Rosamarès. Où la chercher, où la trouver ? Avait-elle essayé de se rendre près de Zumalacarreguy pour avoir des nouvelles de la blessure de son fils ? C'était possible. Ne pouvant rester à Zuccaramurdy pour attendre la cassette, avait-elle cru de son devoir d'aller trouver enfin le roi afin de lui confier le malheur qui lui était arrivé ? C'était possible encore et même probable.

Poriace, perdu dans ses réflexions, ne s'opposa plus au désir d'Etchalary de retourner au village.

Ils y étaient à peine, et notre pauvre amoureux, au cœur duquel la lecture d'une lettre d'Aline avait rendu tout son feu, délibérait encore avec lui-même pour sa-

commerce spécial de 352,693,000 fr. dont 330,795,000 fr. sur les importations.

Les importations d'Angleterre en France ont augmenté de plus de 15 millions, tandis que nos exportations en Angleterre ont diminué de 3 millions.

Pour la marine, il y a eu pendant le même temps, réduction de 50,000 tonneaux à la sortie mais augmentation de 57,700 tonneaux dans la part des navires français. Les marines étrangères supportent cette double perte.

La longueur des voies ferrées en exploitation, au 31 décembre 1868, est de 16,240 kilomètres.

Le nombre des voyageurs a été de 103,859,112 produisant une recette totale de 228,866,087 fr., non-compris l'impôt du dixième. Le transport des marchandises a produit une somme de 665,997,136 fr.

La production des mines de houille s'est élevée à 128,044,000 quintaux métriques environ, valant 153,140,000 fr. C'est un accroissement de plus de 4 millions de quintaux sur 1867.

Les chapitres concernant la guerre sont pleins de chiffres instructifs.

Appel de la classe de 1867.—Les opérations des conseils de révision, ouvertes le 2 juin, ont été closes le 10 juillet. Appelés à former en même temps le contingent de l'armée et celui de la garde nationale mobile, ces conseils ont eu à statuer sur la totalité des inscrits, c'est-à-dire à examiner 293,160 jeunes gens. — Par suite des dispositions transitoires de la loi du 1^{er} février 1868, les jeunes soldats de la classe 1867 avaient la faculté de présenter des remplaçants ou de s'exonérer du service par l'acquisition d'une prestation individuelle. 12,704 se sont fait remplacer; 6,704 ont obtenu leur exonération.....

Effectif de l'armée active, de la réserve et de la garde nationale mobile. L'effectif de l'armée active, au 1^{er} décembre, date des dernières situations relevées au ministère de la guerre, se décomposait de la manière suivante :

| | |
|-----------------|---------|
| Intérieur | 378,852 |
| Algérie..... | 64,551 |
| Italie | 5,328 |
| Total..... | 448,711 |

Mais si l'on déduit de ce total le nombre d'hommes en congé à divers titres, et qui s'élève à 114,431, on ne trouve réellement sous les drapeaux qu'un effectif de 334,280 hommes, c'est-à-dire de beaucoup inférieur à l'effectif normal budgétaire.

Quant à l'effectif de la réserve, il s'élevait, à la même date, à 198,546 hommes. Le total général de l'armée active et de la réserve est donc de..... 647,257 hommes.

En y ajoutant le chiffre actuel des jeunes gens de la garde nationale mobile, soit 381 mille 723,

défalcation faite des non-valeurs, ci..... 381,723

L'ensemble de nos forces s'élève à..... 1,028,980 hommes.

Pour ce qui est de la garde nationale mobile :

Les opérations, en ce qui concernait les trois classes antérieures à celle de 1867, ont été terminées, pour toute la France, le 21 mars 1868, et le chiffre des hommes de ces classes inscrits sur les listes, s'est élevé à 255 mille 336. Celui des jeunes gens de la classe de 1867 est de 110,319.

La détermination des circonscriptions, base indispensable de toutes les opérations relatives à la garde nationale mobile, et pour l'établissement de laquelle il y avait lieu de tenir compte de circonstances ou de considérations locales variant à l'infini, a donné lieu à de longs et difficiles travaux qui touchent heureusement à leur terme sur tous les points du territoire. Ces délimitations ont été définitivement arrêtées, dès le mois d'octobre, dans les 1^{er} et 3^e corps d'armée et le seront bientôt dans les autres commandements.

Quant à la formation des cadres, préparée dans toute l'étendue de l'Empire avec beaucoup de soin, elle s'accomplit jusqu'ici de la manière la plus satisfaisante.

Remonte. — Le service de la remonte a acheté, du 1^{er} janvier au 25 décembre 1868, tant en France qu'en Algérie, 10,043 chevaux de toutes armes ou mulets.

Sur ce nombre, plus de 2,500 chevaux de trait et mulets des corps d'artillerie ou du train des équipages, ont été remis aux cultivateurs en vue de l'entretien et de la réserve, qui atteint aujourd'hui le chiffre de 17,000 environ. Cette réserve a été inspectée au commencement de 1868, et bien que la récolte de l'année précédente eût laissé beaucoup à désirer, les chevaux ont été généralement trouvés en bon état et susceptibles de rentrer immédiatement dans les rangs.

Matériel. — L'organisation des équipages d'artillerie de campagne est entièrement terminée, et les magasins renferment tous les éléments pour compléter rapidement les équipages nécessaires aux armées.

Il en est de même des équipages de siège dont le matériel considérable peut, bien que réparti forcément dans plusieurs places, être réuni en peu de temps sur un point donné.

L'armement des places en bouches à feu rayées se complète successivement suivant l'ordre d'importance de ces places, et la mise en batterie des pièces de l'armement de sûreté est exécutée aussitôt que le permettent les travaux préalables dépendant du service du génie.

Toutes les troupes d'infanterie, y compris les régiments du génie, sont armées du fusil modèle 1866, et la cavalerie a été pourvue

provisoirement de l'ancien fusil de dragon transformé se chargeant par la culasse.

La fabrication du fusil modèle 1866 a fourni, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1868, 493,000 armes, dont 598,000 sortant des quatre manufactures impériales et 95,000 provenant de Birmingham, Liège, Maëstricht, Brescia et Vienne.

La commande de 100,000 fusils à fabriquer à l'étranger, qui avait été donnée en 1867 à une compagnie particulière est terminée.

Dans la même période, 216,000 armes anciennes ont été transformées et disposées pour le chargement par la culasse par l'industrie privée française.

En résumé, nous avons dès à présent l'armement nécessaire soit à l'armée active et à la réserve, soit à la garde nationale mobile.

L'artillerie a confectionné dans ses ateliers, pendant l'exercice 1868, 100 millions de cartouches pour le fusil modèle 1866, et l'industrie privée en a livré le même nombre pour les armes transformées.

L'état de notre marine n'est pas moins respectable que celui de l'armée de terre.

L'ensemble de la flotte, au 31 décembre 1866, se compose de 450 navires, dont 331 à vapeur, mus par 76,165 chevaux et 99 navires à voiles. Il y a en outre en achèvement à flot 7 navires à vapeur de la force de 3,710 chevaux, tandis que sur les chantiers se construisent 31 navires à vapeur de la force de 12,405 chevaux et 1 navire de transport à voiles.

La flotte nouvelle, la seule qui constitue la force réelle de la marine de l'Empire, compte en navires achevés, 314 navires à vapeur et 70 navires à voiles.

ECHOS PARLEMENTAIRES.

Après un repos de six mois que les longs et lourds travaux de la dernière session avaient rendu si nécessaire, le Corps-Législatif s'est réuni le 19 janvier. Cette séance d'ouverture a toujours une physionomie particulière. On n'y fait pas de politique. Le président paye aux députés morts le tribut de regrets qui leur est dû. M. le président Schneider s'est acquitté de cette tâche avec autant de tact que de goût, et, de l'éloge des morts, il a su tirer un exemple pour les vivants. Puis, chacun est heureux de retrouver ses collègues. On a mille choses à se dire, des plans à se confier. Cette première séance pourrait s'appeler la séance des effusions. Le lendemain, les opinions reprendront leurs droits. Les camps seront de nouveau formés, et la grande lutte parlementaire éclatera.

Certains membres de l'opposition entouraient M. Thiers afin de savoir de lui s'il adresserait au gouvernement des interpellations. Les projets de la gauche, à cet égard, sont multiples. M. Pelletan prétend que ses

interpellations vont se succéder nombreuses, serrées, pressées : interpellations sur l'incident Baudin, interpellations sur les affaires de Nîmes, interpellations sur l'incident Séguier, etc., etc. Toute la politique retrospective des six derniers mois viendrait ainsi en discussion. Reste à savoir si la Chambre, qui ne peut plus siéger que trois mois ou trois mois et demi, voudra consacrer son temps à des débats particuliers et spéciaux sur chacune de ces affaires, alors que la discussion du budget offrirait à toutes l'occasion de se produire.

Au surplus, M. Thiers ne paraît pas disposé à suivre dans cette voie de l'interpellation à outrance ses amis de la gauche.

On parle d'un échange d'explications en séance publique sur les derniers événements de l'île de la Réunion.

Tout le monde croit à une session très-courte, et le dépôt des budgets, au commencement de la séance, est bien fait pour rendre cette opinion vraisemblable. Il témoigne d'un accord commun pour clore la session dans les derniers jours du mois d'avril au plus tard, afin de permettre aux candidats aux élections prochaines, qui font partie de la Chambre actuelle, de se préparer à la lutte électorale.

A propos de la vérification des pouvoirs de M. le marquis de Piennes, M. Bethmont a soulevé la grosse question des incompatibilités. Un chambellan de l'Empereur — emploi salarié non par l'Etat, mais par la liste civile — peut-il être député? Oui, aux termes de la Constitution, qui ne prononce l'incompatibilité que pour les fonctions salariées par l'Etat; oui encore, en fait, puisque divers chambellans de Sa Majesté siègent au Palais-Bourbon.

L'interpellation sur l'île de la Réunion a été déposée. L'opposition en prépare une autre sur l'incident Séguier. Mais elle en cherche la forme, qui est très-délicate et qui doit être telle qu'elle ne blesse pas le sentiment de la Chambre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le dernier bulletin de la santé du prince royal de Belgique constate que l'état du prince s'est notablement aggravé depuis le 14 janvier.

— Le 10 avril prochain, Pie IX fêtera le jubilé cinquantenaire de sa prêtrise, étant entré dans les ordres le 10 avril 1819. Dans l'assemblée générale de l'Union catholique de l'Allemagne, tenue à Bamberg, on a décidé d'envoyer, à cette occasion, une Adresse au pape.

Le *Volkshote*, de Munich, exprime le vœu qu'on envoie au saint-père, en même temps, un don digne de la circonstance, en argent ou autrement.

voir ce qu'il devait faire, lorsqu'une douzaine d'hommes armés pénétrèrent dans la posada. C'étaient des aldurnos ou douaniers carlistes qui, informés par leurs espions qu'un étranger venait d'arriver le matin dans le village, étaient descendus immédiatement de la montagne pour vérifier le fait. Ils étaient habillés comme les Basques, avec la veste brune, la culotte de velours, les spardilles et le béret. Ils portaient la carabine et la cartouchière ou *cananas*. Leur chef avait une cape rouge et une espèce d'uniforme assez bizarre. Il montait un de ces vigoureux petits chevaux navarrais, nés dans les montagnes, habitués à gravir les sentiers les plus rocaillieux et à passer là où quelquefois l'homme à pied ne saurait garder son équilibre. Il s'approcha de Poriace et lui demanda en espagnol sa passe.

Poriace eût été fort embarrassé de répondre à la question. Etchalaray lui vint en aide et pria le jeune homme de faire voir au capitaine le cachet et le chiffre de Charles V, que la marquise de Santos-Ladron devait lui avoir remis comme à tout volontaire passant en Espagne pour prendre du service dans l'armée navarraise.

A la vue du cachet, signe de ralliement des partisans de don Carlos, les douaniers se découvrirent. Le chef demanda à Poriace où il désirait être conduit. Hélas! le malheureux l'ignorait lui-même; toutefois, comme il avait avant tout une importante mission à remplir au-

près du général et qu'il pensa que c'était vers lui que la marquise et sa fille s'étaient rendues pour retrouver un fils et un frère chéri, il pria qu'on lui fournît les moyens de rejoindre Zumalacarraguy.

Il demanda ensuite une plume et de l'encre, fit asseoir les douaniers, ordonna de leur servir une outre de ce médiocre vin de la Rivera, que les Espagnols dégustent avec tant de volupté, puis il se mit à écrire une longue lettre à la marquise de Santos-Ladron et une autre à Valfrond. Quand il se retourna pour la donner à Etchalaray, il vit le poste entier de la douane, son brave guide et le capitaine lui-même, jouant sur une table grasse avec des cartes tellement noires, qu'on avait de la peine à distinguer ce qu'elles représentaient.

Il contempla un instant cette scène tout espagnole et ne put s'empêcher de sourire à ce tableau digne du pinceau d'un Velasquez.

Le chef des douaniers, voyant que Poriace avait terminé sa correspondance, lui proposa dans un français fortement espagnolisé de prendre part à leur jeu. Notre jeune homme n'avait nulle envie de les imiter; il était d'ailleurs trop prudent pour laisser voir les valeurs qu'il portait; et comme il se fiait tout juste à ses futurs compagnons de route, qui semblaient plutôt des bandits de grand chemin, des détresseurs, que d'honnêtes fonctionnaires d'un gouvernement régulièrement institué,

il refusa en disant qu'il avait à peine de quoi payer son voyage jusqu'à ce qu'il eût rejoint le général.

Cette confession parut faire un assez mauvais effet sur messieurs de la douane carliste, car, à partir de ce moment, ils ne traitèrent plus le voyageur d'excellence, mais simplement de *cabalero*, et les égards qu'on avait eus pour lui disparurent en grande partie. Faisant signe à Etchalaray, Poriace le mena à l'écart, dans l'étable, laissant les douaniers terminer leur jeu. Là il déboucla sa ceinture, remit deux cents francs, prix convenu de son passage, au guide; puis, lui donnant la lettre pour la marquise de Santos-Ladron, il lui glissa dans la main cinq autres pièces d'or, que le Basque ne voulut absolument pas accepter.

— Vous n'avez pas le droit de me refuser, lui dit alors Poriace, car cette somme est le cadeau de noces que je fais à votre fiancée, la jolie Ignacine, pour la remercier, elle et sa mère, de l'hospitalité généreuse qu'elles ont donnée à Patau et à moi. Ainsi donc, mon ami, remettez-la à ces excellentes femmes, dites-leur de ne pas oublier dans leurs prières à la Vierge le voyageur au chien, comme elles m'appelaient, et croyez que je n'oublierai jamais les soins que vous avez eus pour moi.

Allons, adieu, mon bon ami, embrassez-moi. Plus heureux que bien d'autres, vous allez revoir ce beau pays de France qu'une destinée bizarre me force à fuir

en ce moment. Puissé-je un jour me retrouver sur le sol de la patrie et vous y voir heureux et tranquille auprès de votre charmante femme! Rappelez-vous que je veux être le parrain de votre premier-né.

Le bon Etchalaray avait les larmes aux yeux en embrassant le pauvre Poriace et même l'excellent Patau. Il supplia le jeune homme d'accepter un long et fort couteau catalan, arme terrible qui, lui dit-il, dans certains moments peut être d'une grande utilité. Après lui avoir donné le conseil de rejoindre le plus tôt possible celui qu'on appelait le héros de la Navarre, Zumalacarraguy, il l'engagea fortement à ne jamais laisser voir aux aldurnos que sa ceinture était cousue d'or.

La chaleur étant excessive et les douaniers paraissant plus que jamais occupés de leur partie, Poriace demanda une chambre. Fatigué outre mesure, il s'endormit avec Patau sur les pieds, sachant bien que, si on cherchait à pénétrer près de lui, il serait prévenu par son fidèle compagnon. Malgré les insectes qui pullulent en Espagne et surtout dans une posada de trente-sixième ordre comme celle du village de Zuccaramurdy, il ne s'éveilla qu'à cinq heures du soir.

XV. — LE COUVENT.

Lorsque Poriace et Patau descendirent dans la salle commune de la posada, les aldurnos jouaient toujours.

— On lit dans le *Messenger du Midi* :

Nous apprenons que, dans la soirée de samedi et celle de dimanche dernier, des scènes de désordres ont eu lieu à Avignon; à l'occasion du troisième début du premier ténor, M. Cazaubon.

La commission, instituée par arrêté du maire, et composée mi-partie des abonnés et des habitués du théâtre, s'étant prononcée à la majorité pour le rejet de cet artiste, la minorité protesta contre cette décision, par des moyens d'une violence telle, qu'il fallut à deux reprises recourir à la force armée.

Samedi d'abord, pendant une heure, un bruit bientôt suivi du chant de quelques couplets de la *Marseillaise* accueillit la proclamation du scrutin. On baissa le rideau et descendit le lustre; mais sur le refus des habitués du parterre de quitter la salle, il fallut, à dix heures, recommencer la pièce. La représentation se termina à deux heures du matin.

A ce moment, même refus d'évacuer la salle. Cependant, quelques hommes du poste étant intervenus, la foule n'opposa pas une plus longue résistance et se répandit dans les rues de la ville en chantant la *Marseillaise*.

Le lendemain dimanche, le ténor Cazaubon ayant reparu dans *Lucie*, les mêmes protestations se firent entendre de la part des habitués du théâtre et un tumulte inexprimable eut lieu pendant deux heures.

Les auteurs de ce tapage demandaient que l'on annulât le scrutin qui avait prononcé le rejet de M. Cazaubon.

M. le commissaire central ayant répondu qu'on ne pouvait plus revenir sur le vote, le désordre devint tel, qu'il fallut faire évacuer la salle par la troupe de ligne. Cette opération se prolongea jusque après minuit.

A ce moment, un groupe, composé de plus de trois cents personnes, partit de la place de l'Horloge en hurlant la *Marseillaise* et le *Chant du départ*, s'arrêta quelques instants sous les fenêtres de la préfecture et parcourut la ville en répandant l'alarme parmi les personnes paisibles. Puis les perturbateurs se dispersèrent et tout rentra dans le repos.

Nous ignorons si des arrestations ont été opérées; mais il serait fâcheux que les principaux auteurs de ces coupables manifestations restassent impunis.

— Voici un tableau de statistique qui ne manque pas d'être intéressant et instructif; c'est le rapport des naissances d'enfants naturels et d'enfants légitimes pour tous nos départements.

Il naît :

- 1 enfant naturel pour 3 légitimes dans la Seine;
- 1 enfant naturel pour 6 légitimes dans le Rhône;
- 1 pour 7 Seine-Inférieure;
- 1 pour 8 Somme;

1 pour 9 Calvados, Marne, Nord, Meurthe, Pas-de-Calais, Haut-Rhin, Bas-Rhin;

1 pour 11 Aisne, Bouches-du-Rhône, Doubs, Eure, Gironde, Hautes-Pyrénées, Seine-et-Oise, Vosges;

1 pour 13 Haute-Garonne, Landes, Aube, Loiret, Oise, Basses-Pyrénées, Haute-Saône, Sarthe;

1 pour 15 Côte-d'Or, Creuze, Moselle, Haute-Savoie;

1 pour 16 Ardennes, Cantal, Drôme, Hérault, Manche, Seine-et-Marne, Haute-Vienne;

1 pour 17 Cher, Indre, Indre-et-Loire, Meuse, Corse, Var;

1 pour 20 Dordogne, Eure-et-Loir, Loire-et-Cher, Nièvre, Haute-Marne, Vienne, Orne, Yonne, Pyrénées-Orientales, Alpes-Maritimes;

1 pour 22 Ain, Allier, Corrèze, Gers, Loire-Inférieure, Lozère, Maine-et-Loire, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres;

1 pour 25 Ariège, Côtes-du-Nord, Jura, Loire, Mayenne, Savoie, Vaucluse, Charente, Finistère, Isère, Lot-et-Garonne;

1 pour 30 Aude, Charente-Inférieure, Haute-Loire, Aveyron, Vendée;

1 pour 36 Hautes-Alpes, Gard, Ille-et-Vilaine, Lot, Morbihan, Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne;

1 pour 40 Tarn;

1 pour 50 Ardèche;

1 pour 62 Basses-Alpes.

Moyenne entre tous les départements, 1 pour 12.

Cette moyenne de 1 sur 12 en 1865

était de 1 sur 13 en 1855

et de 1 sur 14 en 1845

— Nous lisons dans le *Messenger du Midi* :

Les nouvelles que nous recevons d'Alger par le dernier courrier sont très-bonnes. On continue à jour dans toute la colonie d'un temps très-favorable, très-beau. Les pluies de la fin d'automne et du commencement d'hiver ont été assez abondantes pour qu'on puisse compter sur une excellente récolte, et cela d'autant mieux que les labours ont embrassé cette année une grande étendue de territoire, et que les terres les plus fertiles ont été ensemencées de blé et d'orge. Si les fléaux, qui ne frappent heureusement l'Algérie qu'à des intervalles de temps assez éloignés, ne sévissent pas cette année (et l'on peut espérer qu'il en sera ainsi), les populations indigènes se relèveront tout à fait, dans la prochaine campagne, des misères qu'elles ont eues à supporter. Non-seulement alors leur alimentation en général sera assurée, mais elles pourront commencer à reconstituer leurs approvisionnements de réserve et compléter leurs troupeaux.

saca sur la Bidassoa.

Ils étaient sûrs, en effet, de trouver dans ce gros bourg, un des points occupés en permanence par les leurs, une garnison en faveur de laquelle ils pourraient se débarrasser de leur compagnon de route. Ensuite, ils pensaient qu'en se tenant toujours sur les crêtes, ils ne risqueraient pas de tomber aux mains de leurs ennemis; la montagne et ses passes leur étaient trop connues pour qu'on pût les y atteindre. Or, à cette époque, la convention à laquelle lord Elliot donna plus tard son nom, convention philanthropique pour l'échange des prisonniers de guerre entre les carlistes et les christinos, n'existait pas encore. Tout ceux qui étaient pris soit par les uns, soit par les autres, étaient mis en chapelle vingt-quatre heures au plus, et fusillés ensuite sans autre forme de procès.

La petite caravane marchait dans l'ordre suivant. Le capitaine des alduernos à pied, Poriace sur le petit cheval navarrais, Patau, la langue pendante, les deux douaniers fermant la marche.

Le soleil allait se coucher derrière les cimes élevées de la grande chaîne qui sépare le Guipuscoa de la Navarre, lorsqu'arrivés près du sommet du mont Atchiota, une scène muette mais grandiose se développa sous les regards du nouveau volontaire carliste. Le Bastan avec ses vallées fertiles, ses cours d'eau, ses plaines

— On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Dans les jardins situés sur les bords du Tescou, on voit des amandiers fleuris, des figuiers dont les feuilles vont s'ouvrir et qui ont déjà des fleurs-figues grosses comme un poids.

Au cercle de l'agriculture, on a apporté des asperges très-bien formées, récoltées à Villebourbon; des prunes ayant la grosseur d'une noisette, cueillies à Beau-Soleil; une poignée de tiges de seigle en fleur, prises à Saint-Martial.

Enfin sur la route d'Albi, les peupliers ont leurs nouvelles feuilles, et dans plusieurs coteaux les bourgeons de la vigne sont formés.

La douce température qui signale l'hiver de 1869, dit de son côté l'*Ere impériale*, produit de nombreux phénomènes de végétation anormale. Un des plus intéressants à constater est celui que porte à notre connaissance un de nos abonnés de Monfaucon.

Dans une vigne, appartenant à M. Abadie, charron, et située sur la côte de cette commune, on voit des bourgeons ayant sept centimètres de longueur, avec un raisin à chacun. Si la température continue, on pourra manger ces raisins dans le mois de mars.

— Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement, dit le *Gaulois*, que la politique et la mode vont de compagnie. A ce propos, il se livre à l'énumération rétrospective que voici, et qui est comme une sorte d'*histoire de France* vue à travers une vitrine de magasin de nouveautés.

Sous Louis XV, les hommes portaient le chapeau à la Maupeou, et les femmes, la jupe Fontenoy; sous Louis XVI, le bleu Targot fit quelque temps concurrence au bleu de roi; les hommes avaient la veste Lafayette, le chapeau Montcalm, la canne Boston, et les femmes la jupe américaine, la manche de Québec, la coiffure à l'Iroquoise. Sous la Révolution, on se coiffait en victime, c'est-à-dire en rouge; sous l'Empire, on portait des caracos Austerlitz, des bottes Souwarow, des robes Marengo, des pelisses Wagram.

Nous avons eu récemment la couleur Solférino, la couleur Bismark (couleur de gâchis, disent les méchantes langues), les chaînes Garibaldi, les cols Palmerston, les manchettes Princes-de-Galles, etc.

Voici qu'aujourd'hui, dans un des passages les plus fréquentés de la capitale, où deux magasins de lingerie se font vis-à-vis, nous avons aperçu à la vitrine du premier cette inscription :

Cravates Isabelle,

Et à la vitrine de l'autre :

Cravates don Carlos.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'escarpement du coteau Charrier se poursuit activement par les ouvriers de M. Auguste

Gasnault, sous la direction de M. Joly-Leterme, architecte de la ville.

Déjà les blocs, qui menaçaient le plus les habitations de la rue de Fenet, ont été fendus en moëllons assez menus, et précipités ainsi au bas du coteau.

Pour exécuter ce travail, toutes les précautions ont été prises. Les perrayeurs descendent, du sommet du coteau, sur les blocs ébranlés, au moyen de cordes nouées, et sont constamment attachés avec des cordages.

D'ici à peu de jours, les propriétaires qui ont dû quitter leurs demeures pourront y rentrer sans danger.

Dans la nuit du 17 au 18 janvier, le feu s'est déclaré à Saint-Clément-des-Levées, au domicile des sieurs Dufour et Gasseau, et a causé en peu de temps des ravages assez considérables. Malgré l'empressement des habitants du bourg, le bâtiment incendié a été gravement endommagé, et les objets mobiliers ont également été détruits en grande partie. Les pertes s'élèvent à 2,000 fr. environ, couverts par la compagnie le *Soleil*.

Les causes de cet incendie sont restées inconnues.

Le même jour, le sieur Bouty, Clément, âgé de 40 ans, journalier à Coron, s'est noyé accidentellement en tombant dans un ruisseau.

M. Marieus Moreau, bijoutier à Saumur, rue de Fenet, a disparu de son domicile depuis le 17 janvier. On ignore ce qu'il peut être devenu.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

M. le comte Walewski part aujourd'hui pour Athènes, porteur de la déclaration collective que les membres de la conférence ont chargé M. le marquis de La Valette, ministre des affaires étrangères, de communiquer au gouvernement hellénique, en sa qualité de président de la réunion. On ne prévoit pas que la réponse de la Grèce puisse arriver à Paris avant la fin du mois. C'est seulement à cette époque que la conférence se réunira de nouveau pour prendre acte de la décision du cabinet hellénique et clore ses délibérations.

Le jeune prince royal de Belgique a succombé le 21 janvier à la cruelle maladie dont l'Europe entière suivait depuis de longs mois les alternatives, avec une pénible et sympathique émotion.

Constantinople, 21 janvier. — On annonce, de bonne source, que la Porte se prépare à promulguer une loi interdisant la résidence de la Turquie, à tout sujet ottoman naturalisé à l'étranger.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le capitaine baragouinait quelques mots de français. Notre Parisien montrant le cachet, talisman révéral des carlistes, lui fit comprendre qu'il désirait partir, pour se rendre soit auprès du général, soit dans un poste occupé par l'armée royale. Les douaniers, joueurs comme des Espagnols qu'ils étaient, quittèrent avec peine leurs cartes plus sales encore que le matin. Poriace crut comprendre que le chef n'avait pas eu la bonne veine, car il faisait une piteuse grimace. Il lui promit, s'il voulait l'accompagner lui-même, avec deux de ses hommes, et lui prêter son petit cheval navarrais, de lui donner un louis d'or. Cette offre remit de bonne humeur le capitaine, qui désigna deux douaniers et renvoya les autres.

Etchalaray était parti et probablement déjà bien loin dans la montagne, sur le chemin d'Espelette.

Le volontaire, Patau et les trois hommes prirent un chemin de traverse ou sentier qui descend de Zuccaramurdy sur Urdax, mais ils n'entrèrent pas dans le village, qu'ils tournèrent en côtoyant la grande route d'Elisondo; ils auraient pu atteindre en quelques heures Bergara, au sud; mais la présence des christinos, la veille, dans cette vallée, avait effrayé les nouveaux guides de Poriace, et, après avoir tenu conseil, ils se décidèrent à couper à gauche et à chercher à atteindre avant la nuit le col de Maya, afin de se rendre ensuite à Le-

et ses collines apparut éclairé par les derniers rayons empourprés d'une chaude journée de juin. Des lignes sombres de vieux chênes noueux et rabougris se dessinaient à l'horizon sur le haut de montagnes arides par le bas, tandis qu'à mi-côte d'innombrables troupeaux de moutons espagnols couverts de leur longue laine de mérinos, paissaient l'herbe rare qui croît entre les rocs. Des masses immenses et fantastiques dominaient le sentier, se terminant tantôt en pointe, tantôt en blocs de granit perchés sur des aiguilles. Ces blocs effrayants semblaient prêts à s'écrouler sur la tête du voyageur assez audacieux pour se hasarder à travers ces beautés sauvages que la nature présente dans les pays largement accidentés.

Poriace contemplait en silence et non sans une certaine émotion ces belles horreurs, lorsqu'une cloche sonnait l'*Angelus* retentit au-dessous de lui, dans le lointain. A l'instant, les alduernos s'arrêtèrent, tirent leurs chapelets, se prosternent et récitent à haute voix leur prière qui dure un quart d'heure. Pendant ce temps-là notre Parisien était descendu de cheval, et le petit navarrais, ne perdant pas de temps, s'était mis à brouter quelques herbes clair-semées.

La cloche ayant cessé de tinter, le capitaine et ses deux hommes se relèverent, se signèrent, et le premier dit au maître de Patau qu'il était trop tard pour gagner

avant la chute complète du jour le bourg de Lesacca; qu'il lui proposait donc de coucher au monastère dont il venait d'entendre la cloche. Poriace consentit d'autant plus volontiers à ce qu'on lui demandait, qu'étant en puissance de ses guides, il n'avait nulle envie de les contredire et de se faire dévaliser par eux s'ils n'étaient pas honnêtes. Le chef des douaniers lui fit comprendre aussi que, quant à l'aumône à offrir aux moines pour leur hospitalité, elle retombait naturellement à la charge du voyageur.

Tout étant bien convenu, la caravane reprit sa route, et se mit à descendre par un sentier bordé de précipices effrayants, jusqu'à une belle maison située dans un col, surmontée d'un clocher et toute crénelée, comme étaient les châteaux du moyen-âge.

Peu s'en fallut qu'on ne les reçût à coups de fusils; mais le capitaine s'était chargé de porter aux moines le cachet de Charles V, ils furent, au bout d'un instant, admis dans l'intérieur d'un bâtiment vaste et admirablement disposé pour soutenir un siège.

Pendant que le frère cuisinier préparait le repas du soir pour les voyageurs, Poriace obtint de se reposer dans une chambre, où il trouva, non sans un vif sentiment de satisfaction, quelque chose ayant l'apparence d'un lit surmonté d'un matelas.

(La suite au prochain numéro.)

**CHEMIN DE FER
DE
POITIERS A SAUMUR**

**OUVERTURE de la souscription aux actions
de 500 francs.**

COMITÉ PROVISOIRE D'ADMINISTRATION :

Président,

M. BRÉCHARD, directeur du Crédit agricole et
correspondant du Crédit foncier à Poi-
tiers;

Membres,

MM. BODIN, avoué, membre du conseil muni-
cipal de Saumur;

JOLY, propriétaire, maire des Trois-
Moutiers;

G. BEGUIN-DESVAUX, propriétaire, mem-
bre du conseil municipal de Loudun;

KALB, négociant à Loudun;

CORDIER-DUPANNEAU, membre du conseil
général de la Vienne, maire de Mon-
contour;

ROLLAND, propriétaire, membre du con-
seil municipal de Mirebeau;

DÉCLE, banquier, maire de Neuville;

AUBELLE, propriétaire à Tours.

Secrétaire,

M. CONTAT-DESFONTAINES, rue des Grandes-
Écoles, 16 bis, à Poitiers;

Auxquels seront adjoints deux autres mem-
bres pris parmi les souscripteurs de Poitiers.

Le capital nécessaire à la construction du
chemin est fixé à..... 11,500,000 fr.

Divisés comme il suit :
8,000 actions de 500 francs. 4,000,000
Obligations..... 6,000,000
Subventions..... 1,500,000

Les obligations seront émises plus tard et
réservées par préférence aux actionnaires.

Ces obligations, émises à 275 fr. produi-
sant 15 fr. d'intérêt, seront remboursables à
500 fr.

Plus de 2,000 actions sont déjà souscrites.

Le conseil d'administration sera nommé
par les actionnaires eux-mêmes, conformé-
ment aux statuts projetés.

Au moyen d'une combinaison d'assurance,
le CAPITAL SOCIAL sera INTÉGRALEMENT GARANTI
aux actionnaires.

Intérêt annuel des actions 5 0/0, plus une
part proportionnelle dans les bénéfices.

Versements.

1/4 au moment de la constitution de la

société et après avis donné un mois d'a-
vance. 125 fr.

Les 3 autres quarts d'année en année au
fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le chemin de fer sera livré à l'exploitation
sur tout son parcours dans le délai de 3 ans
au plus tard, à dater du jour de la constitution
de la société.

On souscrit dans le département de
Maine-et-Loire, chez MM. :

Montreuil-B., M. et J. ECOT, banquiers.

GALBRUN, notaire.

HACAUT, notaire.

Brézé..... DABURON, notaire.

Saumur.... LOUVET, TROUILLARD et C^e, ban-
quiers.

Veuve LAMBERT et fils, banquiers.

Veuve DE FOS et fils, banquiers.

COUTARD, négociant.

Et chez tous les notaires.

Angers.... BOUGÈRE, ROBIN et C^e, banquiers.

LEMOITHEUX et fils, banquiers.

BORDIER, banquier.

BULLETIN FINANCIER.

Malgré les incertitudes de la situation, le marché est
ferme. Que la situation grecque soit résolue dans le sens
pacifique, et on ne tardera pas à reprendre les plus hauts

cours cotés. Les intérêts engagés à la hausse sont nom-
breux et la spéculation est peu disposée à leur faire op-
position.

Après avoir coté 69 fr. 50, la rente est remontée à
70.07 et 70.20, et l'Italien, après 53.90 à 54.40 et 54.70;
son report se détend; il atteint 11 cent.

Les cours de compensation en liquidation sont les
suivants :

Comptoir d'escompte, 715; Mobilier, 277 50; Société
générale, 587 50; Banque des Pays-Bas, 522 50; Fon-
cier d'Autriche, 780; Mobilier espagnol, 280.

Extérieure espagnole, 31 1/4; extérieure, 26 et demi;
Italien, 54 40; Dollar, 86 un quart, Turc, 38 90.

Gaz, 1,567 50; Immobilière, 102 50; Transatlanti-
ques, 317 50; Suez, 427 50; Autrichiens 645; Lom-
bards, 440; Tabacs, 417 50; Pagarés, 440.

Le marché des Obligations est toujours très-ferme.

Dans la situation actuelle de l'Espagne, je n'ai pas
cru devoir recommander l'emprunt de la ville de Ma-
drid. La souscription vient d'être tout-à-coup interrom-
pue à cause, dit-on, des primes qu'elle offrait par tirage
au sort et qui l'assimilaient à une loterie non autorisée.

Le Crédit Lyonnais, qui avait déserté inopinément
son programme, doit particulièrement se féliciter de cet
événement qui l'arrête, comme une leçon utile, sur la
pente dangereuse des émissions publiques où il s'était
laissé entraîner, au grand regret et au grand étonne-
ment de sa clientèle commerciale. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE
LES BELLES FERMES
DU TERTRE
ET DE
LA TRUCHONNIÈRE**

Situées commune de Villiers-
Aubonin.

A 4 kilomètres de Château-la-Val-
lière (Indre-et-Loire), qui est desser-
vie, deux fois par jour, par une cor-
respondance du chemin de fer,
Et à 12 kilomètres de Vaus (che-
min de fer du Mans);

Comprenant: vastes bâtiments en
bon état, jardin en plein rapport,
bons prés sur une petite rivière,
terres à blé, terres à prairies arti-
ficielles, le tout d'une contenance
totale de 86 hectares 85 ares 62
centiares.

Vue charmante. Chasse. Facilités
de paiement.

S'adresser :

A M. Félix Robert, propriétaire à
Doué-la-Fontaine, près Saumur;

A M. Fontaine, notaire à Château-
la-Vallière;

Et à M. Meunier, notaire à Chan-
nay (Indre-et-Loire). (35)

Etude de M. LE BLAYE, notaire
à Saumur.

**A VENDRE
UN JARDIN,**

Contenant environ 27 ares, planté
d'arbres fruitiers et d'arbres d'agrè-
ment, avec habitation dans le rocher,
à mi-côte, sis au Jagueneau, près
Saumur, ayant passage jusqu'à la
levée sur une largeur de 3 mètres
50 centimètres.

S'adresser audit notaire et à M.
CHERUY, rue du Temple. (26)

SERVICE DES SUBSTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi 30 janvier 1869, il
sera procédé, à 1 heure du soir, dans
une des salles de la Mairie de Sau-
mur, à l'adjudication publique, sur
soumissions cachetées, d'une four-
niture de paille, avoine et farine
d'orge à livrer dans les magasins mi-
litaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des char-
ges relatifs à cette adjudication sont
déposés dans les bureaux de la
Sous-Intendance militaire (levée
Notre-Dame), où le public sera ad-
mis à en prendre connaissance.

NOTA. — Les denrées seront livrées
entre deux fers. (36)

M. DELANDE, notaire à Saint-
Léger (Vienne), demande un
clerc. (518)

CLASSE DE 1868.

UNE BOURSE est ouverte,
comme l'année dernière, en l'étude
de M. Clouard, notaire à Saumur,
pour le remplacement au service
militaire des jeunes gens de la classe
de 1868. (587)

**COSTUMES
POUR BALS ET CAVALCADES,
A VENDRE**

S'adresser à M^{me} veuve BOBINOT,
rue de l'Abreuvoir, 1, à Saumur.

**A VENDRE
Un très-bon fourgon de
voyage.**

S'adresser à M. BEUROIS-PERDOUX,
rue de l'Hôtel-de-Ville. (32)

**A LOUER
PRÉSENTEMENT,
Ou pour la St-Jean,**

UNE PETITE MAISON,
Rue Courcouronne, 6. S'adresser,
à M. TAILBOUIS. (544)

**MAISON A LOUER
PRÉSENTEMENT,
Rue de l'Hôtel Dieu, 5.**

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'ha-
bite, ou à M. MAGÉ, près l'église de
Nantilly. (416)

**TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE,
ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE,
SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR**

LE CHOCOLAT DU BARRY de Londres, breveté de S. M.

la Reine d'Angle-
terre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites,
gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations,
diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine,
surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs,
crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés
et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, mem-
branes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion
de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépré-
sion, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre,
hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang,
chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hy-
pocondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout
âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que
la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur,
nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra,
province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous
dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une érup-
tion cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables
qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogrammes, contre le mandat ci-inclus. Agréé,
monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — Certificat N° 65,715.
— Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne
pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irrita-
tion nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon
appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes.
Votre reconnaissant, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant
les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux
plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses,
fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers
Pharmaciens et Épiceries. DU BARRY et C^e, 26, Place Vendôme, à Paris.
Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
A Saumur, rue Verte,
Occupée par M. Mayet, contrô-
leur.

TROIS PORTIONS DE MAISON,
rue Haute-Saint-Pierre.
Une autre PORTION DE MAISON,
rue de la Fidélité.
S'adresser à M. GIRARD-ROUS-
TEAUX. (2)

LA TOILETTE DE PARIS

Le meilleur marché et le plus pra-
tique des journaux de Modes, paraît
deux fois par mois, 1^{er} et 15, avec
de très-jolies gravures coloriées, il-
lustrations de toilettes, chapeaux, coif-
fures et lingerie dans le texte,
courriers de modes et renseignements
importants, planche de broderies et
PATRONS COUPÉS de grandeur natu-
relle, avec clichés représentant les mo-
dèles et EXPLICATIONS PRÉCISES sur
leur exécution.

Un an : onze francs. Les abon-
nements partent du 1^{er} janvier. Edition
sans patrons coupés : 5 francs. On
s'abonne A PARIS, rue Bergère, 20.
Les mandats de poste sont au nom
de M. E. Philippe, propriétaire du
journal.

Un numéro d'essai avec patron
coupé, contre 60 cent. timbres-poste.

**A LOUER
PRÉSENTEMENT**

MAISON OU PORTION DE MAISON
Rue Basse-Saint-Pierre, 16,
entre cour et jardin.
S'adresser à M. FILLOLEAU-TESSIER.

On demande un clerc pour une
étude de notaire des environs de
Saumur.

**A LOUER DE SUITE,
MAISON,**

Quai Saint-Nicolas, n° 3, composée
de huit pièces.
Prix de location : 500 fr.
S'adresser à M^{me} JAVEY, qui l'oc-
cupe. (580)

UNE MAISON DE COMMERCE
demande un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

GRANDS BAINS DE LA TOURAINE

Boulevard Béranger, 12, à TOURS.

Établissement des plus confortables, répondant à toutes les exi-
gences hygiéniques et médicinales. Eau filtrée du Cher. Baignoires
émaillées. — Chauffé en hiver.

Hydrothérapie à l'eau de source à 10 degrés. Douches en pluie,
en jets, en cercles, etc.

Bains et Douches de vapeur. — Bains russes, —
Douches et Bains sulfureux, alcalins, etc. — Fumi-
gations-Inhalation, — Hydrotère.

L'établissement traite à prix réduits pour des cures de longue durée.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 21 JANVIER. | | | BOURSE DU 22 JANVIER. | | |
|---|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 70 20 | " | " | 70 30 | " | 10 |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 102 60 | " | 40 | 102 95 | " | 35 |
| Obligations du Trésor. | 481 25 | 1 25 | " | 481 25 | " | " |
| Banque de France. | 3060 " | " | 35 | 3030 " | " | 90 |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1547 50 | 2 50 | " | 1550 " | 2 50 | " |
| Crédit Foncier colonial. | 415 " | " | " | 415 " | " | " |
| Crédit Agricole. | 632 50 | " | " | " | " | " |
| Crédit Industriel. | 640 " | " | " | 642 50 | 2 50 | " |
| Crédit Mobilier (estamp.). | 278 75 | 2 50 | " | 273 50 | " | 6 25 |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 717 50 | " | 2 50 | 727 50 | " | " |
| Orléans (estampillé). | 930 " | 3 75 | " | 932 50 | 2 50 | " |
| Orléans, nouveau. | " | " | " | " | " | " |
| Nord (actions anciennes). | 1175 " | 1 25 | " | 1180 " | 5 | " |
| Est. | 570 " | " | " | 570 " | " | " |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 978 75 | 1 25 | " | 978 75 | " | " |
| Lyon nouveau. | " | " | " | " | " | " |
| Midi. | 607 50 | " | " | 607 50 | " | " |
| Ouest. | 590 " | 2 56 | " | 588 75 | " | 1 25 |
| C ^e Parisienne du Gaz. | 1580 " | 2 50 | " | 1587 50 | 7 50 | " |
| Canal de Suez. | 450 " | 18 75 | " | 460 50 | 10 | " |
| Transatlantiques. | 315 " | 1 25 | " | 313 75 | " | 1 25 |
| Emprunt italien 5 0/0. | 54 25 | 10 | " | 54 35 | 10 | " |
| Autrichiens. | 648 75 | 5 | " | 648 75 | " | " |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 463 75 | 1 25 | " | 471 25 | 7 50 | " |
| Victor-Emmanuel. | 49 " | 1 | " | 48 25 | " | 75 |
| Romains. | " | " | " | 47 " | " | " |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 295 " | 5 | " | 295 " | " | " |
| Saragosse. | 77 " | " | " | 77 " | " | " |
| Séville-Xérès-Séville. | " | " | " | " | " | " |
| Nord-Espagne. | 65 " | 2 | " | 63 50 | " | 1 50 |
| Compagnie immobilière. | 103 75 | " | " | 100 " | " | 3 75 |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|----------------------------------|--------|---|---|--------|---|---|
| Nord. | 330 50 | " | " | 328 " | " | " |
| Orléans. | 330 " | " | " | 330 75 | " | " |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | " | " | " | 339 50 | " | " |
| Ouest. | 328 50 | " | " | 327 50 | " | " |
| Midi. | 326 " | " | " | 325 75 | " | " |
| Est. | 330 " | " | " | 330 " | " | " |

Saumur, P. GODET, imprimeur.